

M. Mme.....
.....
.....
.....

Monsieur Le Président de la République
Palais de l'Élysée
55 rue du faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Monsieur le Président de la République,

Je vous demande de mettre fin à la convention du 4 mars 2010 signée entre les Ministères de l'Éducation nationale et de l'Écologie, avec la Fédération Nationale des Chasseurs et la Fédération Nationale de la Pêche en France, et de veiller à une stricte application du principe de neutralité, composante élémentaire du principe de laïcité.

Il est question, pour les chasseurs, de restaurer une mauvaise image de marque, et surtout de faire en toute liberté la promotion d'une prétendument nécessaire « gestion de la nature » afin de trouver de nouvelles recrues. Une véritable entreprise de prosélytisme du lobby chasse, comme le prouvent les textes des chasseurs et les articles de presse. Les intentions des chasseurs sont non conformes et en contradiction avec la note de service (N°85-179 du 30/04/85) parue dans le Bulletin officiel (n°20 du 16 mai 1985) du ministère de l'Éducation nationale. « Durant la scolarité obligatoire, l'observation d'animaux familiers ou sauvages, dans leur milieu de vie, est souvent la base d'activités dont l'objet est à la fois la connaissance du monde vivant, la compréhension des équilibres biologiques et l'éducation au respect de la vie sous toutes ses formes ».

La grande mission de l'école laïque, dont le cadre juridique est fixé par la loi du 9 décembre 1905, implique une stricte neutralité dans les établissements scolaires et la liberté de penser, ici sérieusement menacée.

Je demande des garanties concrètes que la réglementation, interdisant le prosélytisme, soit dès maintenant appliquée avec rigueur et vigilance sur le terrain. D'interdire aux chasseurs et au personnel des fédérations de chasse d'organiser des actions en milieu scolaire sans garantie d'accompagnement par des naturalistes non chasseurs. Enfin, que les actions des associations naturalistes et des clubs nature de jeunes, qui assurent avec compétence, depuis des années, une initiation à l'environnement, soient encouragées par des subventions, voire associées aux organismes d'État. Ces associations et clubs assurent en effet une véritable mission de service public, sans pour autant bénéficier d'un soutien suffisant. Je compte sur vous et vous en remercie. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Le / / 20..